

N°DELB-20240065

Date de la convocation : 28 mai 2024

Publication sur le site internet le : 7 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 24 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI TROIS JUIN, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, LE BOUETTE Maryse, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à M. LEJEUNE, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. TIERCE qui a donné pouvoir à M. LERMECHAIN, M. AMIOT qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. DA SILVA, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. DODELIN, Mme LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MULET qui a donné pouvoir à Mme CRESSON, M. TOCQUEVILLE qui a donné pouvoir à M. GRESSENT

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Développement Economique et Attractivité du Territoire – Convention de partenariat avec GPA (Groupement de Prévention Agréé) et EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour le soutien aux entrepreneurs en difficulté

Caux-Austreberthe compte à ce jour 2 600 entreprises privées. Il s'agit d'entreprises internationales et nationales bien connues, notamment sur la zone commerciale, et d'un tissu de TPE-PME locales qui représente une très large majorité.

Au cours des cinq dernières années, 91 établissements représentant 179 emplois ont été placés en liquidation judiciaire.

Sur la même période, 25 établissements représentant 261 emplois ont été placés en redressement judiciaire.

Si certaines situations inéluctables conduisent à la fermeture de l'entreprise, d'autres peuvent donner lieu à une relance de l'activité, notamment dans le cadre de plans de redressement, et au-delà.

Dans certaines situations, une analyse extérieure, la mobilisation de réseaux, une mise en relation, un conseil avisé, peuvent permettre une relance de l'activité.

Cette mission constitue une des raisons d'être des associations GPA : *Groupement de Prévention Agréé et EGEE : Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise* qui proposent d'accompagner les entrepreneurs sur le territoire rencontrant des difficultés et demandant à être soutenus. Il apparaît pertinent de mobiliser ce partenaire pour le territoire.

Vu la délibération n°17/2020 du Conseil communautaire du 26 novembre 2020, adoptant son schéma Stratégique de Développement Economique, et notamment son action n°15 : développer les partenariats institutionnels ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes Caux-Austreberthe de soutenir le développement économique local ;

Considérant la nécessité d'accompagner les entrepreneurs en difficulté pour favoriser la pérennité des entreprises et l'emploi sur le territoire ;

Considérant les compétences des associations GPA et EGEE dans l'accompagnement des entrepreneurs en difficulté ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de valider les termes du partenariat avec GPA et EGEE tels que précisés dans la convention annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

Article 3 : d'inscrire une somme de 1 500€ au budget supplémentaire 2024 pour couvrir les dépenses liées à ce partenariat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.